



HAL
open science

Marguerite d'Arc contre Philippe II le Hardi : la vente du château de Jaucourt et ses conséquences (22 décembre 1367)

Matthieu Robert

► **To cite this version:**

Matthieu Robert. Marguerite d'Arc contre Philippe II le Hardi : la vente du château de Jaucourt et ses conséquences (22 décembre 1367). Travaux et Recherches de l'UMLV, 2002, 5, pp.21-36. hal-04405584

HAL Id: hal-04405584

<https://hal.science/hal-04405584>

Submitted on 19 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE MARNE-LA-VALLÉE

TRAVAUX
ET
RECHERCHES
DE L'UMLV

LITTÉRATURES
SCIENCES HUMAINES

TRAVAUX ET RECHERCHES DE L'UMLV
LITTÉRATURES ET SCIENCES HUMAINES

Revue semestrielle

Directrice de rédaction :
Fabienne BOCK

Comité de rédaction :
Louise BENAT-TACHOT — Thierry BONZON — Vladimir IAZYKOFF
Christian LUPOVICI — Robert SAYRE — Michael A. SOUBBOTNIK

Secrétaire de rédaction : Emmanuelle BRUN
Directeur de publication : Dominique PERRIN
Conception graphique : Michelle THOMAS et Bertrand ZAKOWETZ

RÉDACTION :

"Travaux et Recherches de l'UMLV", Université de Marne-la-vallée, Cité Descartes 5, Boulevard Descartes, 77454 Marne-la-Vallée cedex 2. (Tel. 01.60.95.70.75 ; Télécopie : 01.60.95.70.77)

CORRESPONDANCE :

Toute correspondance est à adresser à la rédaction.

ABONNEMENTS / VENTE AU NUMERO :

	Vente au numéro	Abonnement annuel
Particuliers	6 €	12 €
Institutions	12 €	24 €

Voir bulletin d'abonnement à l'intérieur du numéro

ISSN : 1298-1168

SOMMAIRE

Présentation du numéro	4
Articles	
Emily Buzer , Les bailliages de Melun et Moret : la préparation aux Etats généraux de 1789	7
Matthieu Robert , Marguerite d'Arc contre Philippe II le Hardi : la vente du château de Jaucourt et ses conséquences (22 décembre 1367)	21
Frédéric Tignat , Chasse et politique : le mouvement Chasse-Pêche-Nature-Traditions de 1989 à 1999	37
Barbara Bauchat , Les transformations d'une institution bourgeoise : l'exemple du Lions Club de Metz	61
Michèle Ernst et Jérôme Pélisse , Le temps de travail, enjeu social et objet de règles	79
Cédric Aznal , Le sens du travail dans une entreprise publique après ouverture à la concurrence	103
François Masure , Devenir Français ? Une approche anthropologique de la nationalité	115
—	
Liste commentée des mémoires de sociologie et d'histoire ancienne, médiévale, moderne et contemporaine soutenus devant l'Université de Marne-la-Vallée en 2000-2001	137
Liste commentée des mémoires de civilisation des pays anglophones soutenus devant l'Université de Marne-la-Vallée en 1997-2000	145
—	
Actualités	149

Marguerite d'Arc contre Philippe II le Hardi : la vente du château de Jaucourt et ses conséquences (22 décembre 1367)

Matthieu Robert

Le paradoxe est surprenant : malgré le renouveau du travail en archives, la multiplication d'études locales sur des familles nobles ou sur le parcours d'individus exceptionnels n'a pas permis d'établir un portrait unique du groupe nobiliaire durant le Moyen Age. Ce constat ressort de la récente synthèse de Ph. Contamine¹ : la noblesse est un milieu très hétérogène qu'il est difficile de saisir dans sa globalité. Une étude locale supplémentaire n'est donc pas inutile surtout quand elle met en valeur des faits ou des personnages originaux. La famille de Jaucourt en fait partie. Des sources vierges de toute recherche récente témoignent de l'existence de ce lignage champenois et donnent des informations surprenantes sur chacun des individus qui le compose.

Il s'agit en fait de plusieurs fonds répartis en différents lieux : le premier est constitué par les archives privées de la famille, actes déposés lors d'un versement aux Archives Nationales à Paris en 1953 sous la cote 86 AP. Seuls les documents pour la période du Moyen Age ont été retenus². Aux Archives Départementales de l'Aube, à Troyes, le cartulaire de l'abbaye du Val-des-Vignes³, abbaye "sous la protection officielle" des Jaucourt, compile plusieurs actes passés par les chefs du lignage. Toujours à Troyes, des sources secondaires portent un éclairage supplémentaire sur des points de détails : à ce titre, les fiches du comte Chandon de Briailles, érudit local, malgré l'extrême difficulté de lisibilité de son système de notations et de nombreuses erreurs, offrent quelques précieux renseignements. Enfin, une partie de l'immense fonds de l'ancienne Chambre des Comptes des ducs de Bourgogne fournit nombre de documents uniques comme ce chartrier exécuté à la demande de Philippe II le Hardi après son acquisition du châ-

teau, en 1392⁴ : il recense beaucoup de documents aujourd'hui portés disparus et permet une connaissance plus fine de cette famille. Cependant, si les sources paraissent suffisantes en quantité, la qualité n'est malheureusement pas souvent au rendez-vous : en effet, ces actes sont tous administratifs ou juridiques, bref, totalement impersonnels, laissant le chercheur incapable d'obtenir l'état d'esprit dans lequel s'est déroulée une décision ou ses conséquences. Des pans entiers de la connaissance de cette famille demeurent complètement obscurs.

Ce corpus dévoile une affaire peu commune dont aucun indice ne laissait présager le dénouement à ce point défavorable pour le lignage : la vente du fleuron de leurs propriétés, le château de Jaucourt et toutes ses dépendances, au duc de Bourgogne, Philippe II le Hardi, par l'héritière des Jaucourt, Marguerite d'Arc, veuve d'Erard II de Jaucourt, le 22 décembre 1367⁵. On s'aperçoit en effet à travers la documentation réunie de toute l'ambiguïté de cet acte : le lignage semble alors en parfaite santé financière et ses terres sans grand intérêt pour la principauté bourguignonne. Dans un contexte politique et européen riche, l'étude systématique de tous les acteurs et facteurs de cette "affaire" peut éclairer cette situation et montrer les réels enjeux de cet achat.

Les Jaucourt au cours du XIV^{ème} siècle.

Pour beaucoup d'érudits de l'Ancien Régime, le point de départ supposé de cette famille se situe en 1224 (voire 1234 pour quelques uns) avec le règne de Pierre I^{er} de Jaucourt et son accession à la charge de panetier à vie du comte de Champagne⁶. Si ce personnage est le premier à porter effectivement le nom de Jaucourt comme nom de famille⁷, il n'a jamais obtenu cette charge et on peut remonter plus loin dans le temps. Le testament de Lambert de Bar, daté de l'été 1215, montre qu'il légua à son aîné, Pierre, plusieurs seigneuries dont Jaucourt⁸ : Pierre en prit le nom, marquant le début de Jaucourt en tant que nom de famille. Néanmoins l'origine du lignage est à rechercher plutôt du côté des "de Bar", certainement des bourgeois de la ville de Bar-sur-Aube où ils avaient plusieurs possessions. Le service du comte de Champagne permit à Lambert d'obtenir des terres

en fief : Jaucourt et Arsonval dès 1198⁹, et d'autres par la suite. Peut-être symbole d'un nouveau statut social, le nom est ensuite transmis à l'aîné ainsi que la terre patronymique : cet ensemble constitue la part de l'héritage du fils aîné. Car il y a partage, comme en témoigne le même texte. Toutefois, le véritable point d'origine demeure inconnu : on note à de nombreuses reprises la présence d'autres "de Bar" dans plusieurs cartulaires du XII^{ème} siècle mais leur filiation est impossible à établir, faute de données suffisantes¹⁰. De même, aucun livre d'entrée en bourgeoisie ne vient confirmer leur origine sociale. Lambert constitue en cela le véritable point de départ du lignage, même si une certaine part d'incertitude persiste.

Ce dernier et son fils furent chambriers des comtes de la principauté mais seulement pendant un temps, de 1197 à 1218 environ. Les dons comtaux continuent, eux, jusqu'en 1234 puis s'arrêtent brutalement à leur tour, sans explication : durant cette période, de 1218 à 1234, on ne sait ce qui motivait les comtes à distribuer des dons relativement importants à une famille qui n'était plus présente auprès d'eux, à la cour. En tout cas, la désignation de Thibault IV comme roi de Navarre en mars 1234 marque la fin de ces marques de reconnaissances : le roi, souvent absent, a besoin d'un personnel élevé "socialement" pour s'occuper du comté en son absence. Cette situation aurait dû signifier une nette perte de prestige social ainsi que de moyens (financiers notamment) pour les Jaucourt et par là même mettre en péril la survie du groupe familial.

Mais il n'en est rien. Durant tout le XIII^{ème} siècle, les successeurs de Pierre I^{er} (1215 - 1245) à savoir Erard I^{er} (1245 - 1270/1271) et Pierre II (1278 - 1311), continuent avec un succès impressionnant, vu les conditions, à augmenter le nombre et la qualité des possessions familiales autour du bourg de Jaucourt, à l'ouest de Bar-sur-Aube : ils ont alors des fiefs à Ailleville, Argançon, Arsonval, Beurey, Dolancourt, Eclance, Lomprey, Magny-Fouchard, Spoy, Venduvre-sur-Barse etc... Ces biens de toutes sortes sont obtenus principalement sous forme d'achats : leurs moyens financiers impressionnants s'expliquent peut-être par les revenus qu'ils tirent de leurs terres. Faute de comptabilité, il est impossible d'en connaître la moindre valeur. S'ils ne possèdent pas ces villages en totalité, ils y sont souvent les principaux propriétaires. Certains de leurs fiefs sont

redistribués à leurs propres vassaux qui leur rendent ensuite des aveux et dénombremments comme les Anglure par exemple. Les Jaucourt font donc partie de la noblesse moyenne en cette fin du XIIIème siècle. L'unité de la famille est à la fois géographique (territoriale), politique, sociale (milieu noble) et surtout économique en ce début du XIVème siècle : elle place de nombreux "espoirs" dans l'avenir (participation aux revues d'armes royales à plusieurs reprises).

Les femmes occupent un rôle peu valorisant : seule leur capacité à donner la vie à de futurs héritiers est reconnue. Les renseignements les concernant restent parcellaires quand ils ne sont pas, à de nombreuses reprises, totalement inexistantes et ce, dans l'ensemble de notre corpus de documents : entre le milieu du XIIème siècle et la fin du XIIIème siècle, seuls leurs prénoms sont restés à la postérité. Elles demeurent néanmoins présentes dans certains actes concernant leurs maris. Pierre II de Jaucourt (vers 1260-1311), notamment, semble être parmi les mieux disposés envers son épouse, Jeanne¹¹, mentionnée dans plusieurs textes. Le cas de Marguerite d'Arc se situe à la fois dans le prolongement et en rupture par rapport à la condition féminine.

Marguerite d'Arc, dame de Jaucourt.

Dans le statut social de la femme au Moyen Age prédomine l'aspect juridique de leur condition : leur *infirmitas* les cantonne de manière perpétuelle à une vie légale identique à celle d'un enfant mineur, incapables d'agir dans les domaines de la vie publique. Elles brillent alors par leur absence dans la quasi-totalité des documents contemporains. Mais la sphère privée demeure en quelque sorte leur "chasse gardée" : la bonne épouse était celle qui se tenait à la maison et qui tenait la maison. Faute de textes éclairants sur ce dernier point, seule la sphère publique des épouses des Jaucourt champenois peut être étudiée. Marguerite d'Arc est un cas atypique, mais non unique, durant toute sa vie : trois temps distincts se succèdent.

Jusqu'à la mort de son mari Erard II de Jaucourt (fin XIIIème-1347 ?)¹², provoquée très certainement par l'épidémie de Grande Peste, Marguerite

d'Arc demeure une épouse effacée. Jusqu'à cet événement, une seule mention, datée du 8 avril 1342¹³, nous prouve que ces deux personnages sont mari et femme. Aussi les indications concernant Marguerite demeurent-elles extrêmement rares : dans le texte en question, elle est simplement qualifiée de "noble dame". Son origine, à première vue obscure, a pu être identifiée : A. Roserot, la croyant venue de la famille d'Arc-sur-Tille sans en apporter la preuve archivistique, avait cependant certainement raison¹⁴. Arc-sur-Tille se situe à seulement vingt kilomètres de Dijon, en Bourgogne : cela constitue en soi une certaine nouveauté dans la politique matrimoniale des Jaucourt, habitués précédemment à choisir leurs épouses dans un cercle plus restreint (entre 30 et 100 kilomètres autour de Jaucourt) et ce, dans la même principauté. Néanmoins, ses parents restent inconnus tout comme le niveau social de la famille. De son mari, elle eut deux enfants nommés respectivement "Pierre" [III] et "Jeanne"¹⁵. Son existence "publique" est, à ce moment, inexistante.

Malgré la perte (ou l'absence) du testament d'Erard II, Marguerite reçut de son mari un douaire : ce dernier était constitué du château de Jaucourt et de l'ensemble des propriétés qui y étaient attachées. Rien ne permet de déterminer si cette "transmission" se fit dans l'urgence ou si elle fut le fruit d'un acte antérieur réfléchi et donc le résultat d'une politique volontaire. Pour la veuve qu'elle était devenue, cette sécurité foncière et matérielle nouvelle et improbable¹⁶ justifiait alors son nouveau rôle, celui de chef du lignage. Dès 1348, elle reçoit de nombreux aveux et dénombrements de la part des vassaux de la famille, dans l'attente de la majorité de son fils : Jehanne de Primier pour des biens à Dolancourt, Erard de Dinteville pour des possessions à Dinteville, Saint-Légier et Guyancourt ou encore Regnaut de Meleson pour des biens à Léviguiets¹⁷. L'âge adulte de son fils Pierre III (atteint vers 1351-1352) ne l'empêche aucunement d'être "active" dans plusieurs actes durant les années 1350-1360¹⁸. Ce dévouement témoigne de son intérêt pour la sauvegarde et la "bonne santé" politique, financière et morale du lignage de son défunt mari incarné depuis peu par son fils, seul représentant mâle de la famille. Mais Pierre III de Jaucourt est emporté, sans que l'on sache comment, en 1360. Son fils unique, Erard III, issu de son mariage avec Jeanne d'Arzillières, est encore mineur :

Marguerite d'Arc, sa grand-mère paternelle, redevient de nouveau le chef de la branche champenoise. Elle mène alors la même politique d'ensemble que précédemment, en profite pour augmenter le patrimoine familial¹⁹ et s'occupe à la fois de la mémoire de son fils Pierre et de ses propres funérailles²⁰. En 1367, la mort très prématurée de son petit-fils (vers 22 ans) la plonge dans une situation délicate face aux velléités expansionnistes du nouveau duc de Bourgogne, aux aguets depuis déjà 1364²¹.

L'année 1367 marque un tournant avec la vente ambiguë du douaire de Marguerite d'Arc et l'ensemble des biens qui y sont attachés, c'est-à-dire le centre territorial et symbolique des Jaucourt. Marguerite garde un certain nombre de possessions familiales. Sa titulature officielle change en conséquence : de "dame [douairière] de Jaucourt", elle devient "dame de Dolancourt et d'Ailleville" dès la Toussaint 1370 et jusqu'à sa mort, vers 1380²². D'autres biens fieffés sont conservés mais ils demeurent absents de sa titulature : cette non-présence souligne l'importance moindre accordée à ces propriétés.

Marguerite d'Arc-sur-Tille, puisque cela semble être son véritable nom, représente une figure féminine exemplaire de dynamisme et de dignité dans les événements malheureux qui jalonnent sa vie. Avec son caractère fort et sa politique de grandeur, la branchée aînée des Jaucourt meurt avec elle, et non avec le décès d'Erard III et la vente de Jaucourt. Certaines choses sont sauvées : une partie de l'héritage est obtenue par son neveu, Thomas de Saulx dit le Loup, seigneur de Vantoux et de Dolancourt, et continue de survivre dans ce nouveau lignage : les deux chartriers de 1392 et 1412 prouvent cette filiation de manière sûre²³.

Les actions publiques de Marguerite d'Arc : logique et tradition.

À l'épouse effacée succède la veuve entreprenante et décidée. Marguerite d'Arc-sur-Tille pratique dès 1348 une politique d'acquisitions importante, témoignant en cela du dynamisme certain du lignage auquel elle s'est vue rattachée par son mariage. Les achats sont majoritaires parmi les actes dont il nous reste des traces : les capacités financières dont ils

sont le reflet sont d'autant plus remarquables à une époque où l'endettement des nobles n'est pas encore devenu un mode de vie (comme à l'époque moderne), à un moment où la famille demeure depuis longtemps sans représentation politique à une quelconque cour princière ni en Champagne, ni en Bourgogne, encore moins à la cour du roi. Les seules velléités des Jaucourt pour se faire remarquer se résument à une présence "sporadique" dans les revues royales de gens d'armes depuis la VIIIème croisade, notamment lors des guerres de Flandres²⁴ (autour des années 1300-1330).

Après la mort de son mari Erard II et de son fils Pierre III, elle reçoit de très nombreux aveux et dénombremments de la part des vassaux directs de la famille. Chacun de ces lignages a en charge une petite partie du patrimoine familial : les Dinteville, proches parents dont l'histoire demeure obscure jusqu'à l'époque moderne, apparaissent à ces occasions pour des possessions dans la ville homonymique et autour²⁵. Ces actes de diligences féodales servent la puissance strictement seigneuriale du lignage des Jaucourt dans la région et son rayonnement à l'extérieur. Les traces manuscrites d'une telle politique remontent au milieu du XIIIème siècle et plaident en faveur d'une tradition familiale : seuls semblent être concernés des territoires relativement éloignés du centre géographique des possessions des Jaucourt, près de Bar-sur-Aube. Cette possibilité de gestion du patrimoine offerte montre la rupture avec le niveau bas de la noblesse et ses caractéristiques : la famille a depuis longtemps dépassé, et de loin, ce niveau social. Les détails qui y sont fournis permettent d'obtenir une vision au moins lacunaire des biens réellement possédés par cette famille. À propos des même Dinteville au milieu du XIVème siècle, il s'agit tout de même de :

" [...] la maison fort et tout le pourpris de Dinteville [...] tous les hommes et femmes de Dinteville, Saint Legier et Guencourt de mainmorte [...] des terres gaingnables [...] 50 fauchiees de preys [...] 250 fauchiees de vignes [...] tous les cens et coustumes [...] 2 fours [...] ..."²⁶

D'autres éléments sont signalés. Une chose est sûre : les biens en question ici sont importants et supposent un niveau de richesse général élevé.

Faute de comptabilité, qu'elle soit suivie ou partielle, toute idée de budget, même approximative, doit être abandonnée. Leur autarcie financière suppose aussi une certaine richesse monétaire.

En tant que chef de famille, elle a enfin dirigé avec plus ou moins d'autorité la politique matrimoniale du lignage, au moment de trouver une femme pour ses fils et petit-fils : si la première, Jeanne d'Arzillières, est issue d'une famille champenoise ancienne, la seconde, Jeanne de Plancy, a été choisie à l'intérieur du groupe nobiliaire bourguignon. Ce changement dans la politique d'ensemble des Jaucourt montre un certain désengagement de la famille pour l'ancienne principauté de Champagne, maintenant entrée dans le giron du roi. Marguerite cherche seulement son intérêt ainsi que celui de sa famille : une structure politique telle que la Bourgogne est plus à même d'accélérer l'ascension sociale du lignage. Le royaume de France, à ses yeux, ne lui convient peut-être pas, parce que trop éloigné et difficile d'accès.

De nombreux éléments montrent en tout cas une grande continuité dans cette politique "familiale", faite logiquement sans problème particulier (pas de soucis d'argent, ni territorial,...). La capacité d'autonomie de la famille vis-à-vis des autres sphères du pouvoir est réelle, ou du moins non nécessaire (surtout au point de vue financier, à la limite de l'autarcie régionale). Mais il est difficile de rester isolé trop longtemps sans appui politique ou solution de rechange face à des pouvoirs conquérants et avides.

La vente de Jaucourt et le rôle joué par Philippe II le Hardi.

Il existe deux exemplaires du document de vente : le premier se trouve à l'intérieur même des archives privées de la famille de Jaucourt, et le second dans les cartons de la série T 144²⁷, fonds tombé dans le domaine public après la Révolution. Ce document est composé de deux textes, l'un est l'acte de vente proprement dit avec, dans le corps du texte, la procuration pour cette vente donnée par Jeanne de Jaucourt à Alexandre de Blaisy, son fils ; l'autre texte est la quittance donnée en échange de la somme de 3000 florins de Florence, pour prix partiel de cette vente. La vente totale s'élève à

seulement 1353 livres 6 sous 8 deniers²⁸, ce qui est peu. Ces deux textes sont identiques.

Cet acte de vente est une surprise : les Jaucourt n'avaient aucun intérêt à vendre. La preuve en est que Marguerite d'Arc achète la même année (en janvier 1367 pour être exact) le tiers d'un four, d'un moulin et d'un pressoir à Argançon²⁹. Cela prouve en partie que la famille n'a pas de problème d'argent, ce qui aurait pu être le cas avec les difficultés économiques de l'époque. À vrai dire, absolument rien ne justifie cette vente : en tout cas, il est remarquable que rien ne soit dit dans le corps même du texte. Que s'est-il alors passé ? La vente concerne le château ainsi que toutes ses dépendances : pour en rendre compte le plus précisément possible, A. Roserot propose l'extrait d'un document contemporain :

"Par un acte passé le 22 décembre 1367 à Dijon, en la maison de "Berthau d'Uncey", chancelier de Bourgogne, Geoffroi de Blaisy, chevalier, sire de Mauvilly, Alexandre, sire de Blaisy, damoiseau, sire d'Arc, et Jacquins Paris de la Jaisse agissant chacun pour soi et comme procureurs de Jeanne de Jaucourt, dame de Blaisy, mère du dit Alexandre (ce dernier agissant en son propre nom), considérant l'intérêt et nécessité desdits dame de Jaucourt et Alexandre, vendirent à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, les château de Jaucourt, terre, justice et seigneurie, advenus à ladite Jeanne par la mort d'Erard, sire de Jaucourt "nouvellement trespasé" dont elle était héritière pour le tout mais grevé du douaire de Marguerite d'Arc, dame de Jaucourt en partie, et d'autres charges"³⁰

Cette vente se fait en plusieurs fois : le douaire de Marguerite d'Arc, puisqu'elle en avait un, puis plusieurs droits seigneuriaux qu'elle avait conservés sur ses terres (en 1370 et 1373 notamment³¹). Et dans le texte se trouvait une clause intéressante : les Jaucourt pouvaient acheter dans la région jusqu'à 500 acres de terres (2,5 kilomètres carrés environ) sans rien devoir au duc : c'est une compensation comme une autre, dont les Jaucourt ne semblent pas avoir profité. Le lot vendu comporte de nombreux éléments :

" [...] le chastel de Jaucourt ensemble tout son pourpris, le mes, le four, la ville, terre et finage, territoire, justice et seignroie aulte moienne et basse, fié, refies, noblesses quelconques, ensemble toutes ses droitures, aisances, appendices et appartenances et tous profits, rentes, revenus, escus et emolumens quelxconques, tant en bois, eaux de cours d'eaux, rups, fours, molins, chaces, pesches, coutumes, courvees, censives, tailles, gelines abonaiges, mainmortes, cris et autres droits utilises et obnestions quelxconques appartenans a icelluy chastel par quelconque maniere, voye ou raison que ce soit ou puisse ou doive estre"³².

À qui profite la vente ? Quelqu'un avait-il intérêt à faire vendre le château de Jaucourt et tout ce qui va avec ? L'ensemble du corpus documentaire reste muet sur la raison évoquée. Les contraintes d'une formulation typiquement administrative et juridique, ainsi que la retenue publique nécessaire et propre à ce genre d'événement, empêchent d'en savoir plus sur les tenants et les aboutissants de cet acte. En revanche des éléments parcinomieux témoignent en faveur d'une affaire avant tout "politique".

D'abord, comme on l'a déjà signalé, la famille de Jaucourt n'était pas un lignage endetté financièrement ni dans un besoin urgent d'argent, puisqu'elle continuait, par la voie de Marguerite d'Arc, à arrondir par des achats ses propriétés jusqu'à la date très tardive de 1367. On pourrait penser que le droit coutumier de Champagne n'accepte pas qu'une femme ait la garde et la "propriété" d'un quelconque bien foncier : c'est d'ailleurs la seule réponse apportée par un document présent dans nos "sources" (il est vrai non numéroté et anonyme) du fonds 86 AP 01. Mais le cas des comtesses de Champagne, pendant les diverses régences du XIII^{ème} siècle, prouvent le contraire, ainsi que la consultation directe du coutumier de Champagne³³. On pourrait alors rétorquer que depuis justement 1361, l'ancien comté de Champagne est incorporé au domaine royal et que désormais le premier suit la coutume du second : depuis la fin du XIII^{ème} siècle s'est amorcé à travers tout le royaume un certain mouvement d'émancipation des veuves, notamment par rapport à leurs droits sur les terres héritées de leur défunt maris (dots, douaires et autres legs) : elles en ont la

jouissance directe, sans intermédiaires ni empêchements³⁴.

L'extrait cité précédemment de l'article de A. Roserot porte presque en lui la réponse. Il mentionne que la vente se déroule à Dijon, sous l'œil avisé du chancelier de Bourgogne et de Guy de Jaucourt, issu du lignage des Villarnoul, branche cadette des Jaucourt. Au vu de l'intérêt porté à cette terre par le duc de Bourgogne, celui-ci fit peut-être pression sur la famille de Jaucourt afin d'obtenir cette nouvelle place-forte, fort bien située à l'extrémité nord de la Bourgogne et dont l'intérêt stratégique et militaire l'importait au plus haut point : à partir de l'ascension au trône ducal de Philippe le Hardi en 1364, la Bourgogne mène, en pleine guerre de Cent Ans, une politique de plus en plus libre vis-à-vis du royaume de France. Jaucourt rentre, entre autres, dans cet objectif *A posteriori*, la progressive mais réelle construction des Etats bourguignons, orientée vers le nord et l'est, prouve l'évident intérêt du duc vers les territoires de ces régions. Outre Jaucourt et Jully, d'autres domaines sont tombés sous sa domination, notamment les seigneuries de Beaufort et de Faucogney autrement plus importantes que celle de l'héritière des Jaucourt : la première est achetée en 1374 à Henry de Longwy, sire de Rahon pour 20 000 francs d'or³⁵ ; la seconde lui est donnée par Charles VI à la mort du comte de Tancarville en 1382³⁶. Dans le même temps, le duc continue ses achats autour de châtelainies déjà existantes afin d'obtenir une principauté homogène territorialement³⁷.

Pour confirmer l'intérêt très ciblé du duc, des textes montrent Marguerite d'Arc acheter en son propre et seul nom d'autres biens (avant 1367), les garder en propriété et en rendre hommage au duc de Bourgogne. Ce dernier ne cherche pas à les acheter par la suite. De même le duc et surtout la duchesse font de nombreux séjours à Jaucourt, et le premier obtient par son mariage en 1369 avec Marguerite de Flandres le château voisin de Jully-sur-Sarce. C'est la confirmation d'une politique volontariste et agressive de la part du duc. Il fait faire à Jaucourt un nombre important de retouches militaires, dès son acquisition du château : dès 1369-1370, date des premiers travaux, l'architecture est remaniée en profondeur et en plusieurs étapes, jusqu'en 1405 au moins³⁸. Le duc préfère au côté seigneurial antérieur une fonctionnalité beaucoup plus militaire, toujours dans un but d'expansion géographique orientée vers le nord : pour citer quelques

exemples concrets, des fortifications sont ajoutées et faites en pierres, les murs sont élevés et épaissis, les bâtiments en général sont réhabilités et ce, dans le sens voulu par le nouveau propriétaire.

Au même moment, le désintérêt des branches cadettes (Dinteville et surtout Villarnoul) à propos de ces territoires, pourtant issus du patrimoine familial, est criant. S'il y a eu vente libre, pourquoi personne ne s'est-il manifesté ? Si les Dinteville peuvent le faire "grâce" à leur proximité géographique (seulement une quarantaine de kilomètres), ce n'est pas le cas des Villarnoul, "expatriés" en Bourgogne, dans la région d'Avallon. Mais personne ne se signale : la vente n'a déjà aucune utilité par elle-même, personne n'osa racheter au duc Jaucourt, ou avant lui : seul Guy de Jaucourt, clerc, est présent en qualité de témoin. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque deux lignages portent le nom de Jaucourt. Le duc a-t-il racheté le château de Jaucourt pour mettre en pratique sa nouvelle politique "d'indépendance" et faire "plaisir" aux Villarnoul qui, reconnaissants, se mettraient à son service ? C'est peu probable : les Villarnoul n'ont pas assez d'influence, au milieu du XIV^{ème} siècle, sur le duc. Simplement, les 500 acres de terrain proposés en échange à Marguerite d'Arc et à valoir partout ailleurs sont une autre idée pour les inciter à "partir" plus facilement. Un dernier argument peut avoir été utilisé par le duc de Bourgogne afin de pouvoir revendiquer cette terre : si Marguerite d'Arc est effectivement issue du lignage d'Arc-sur-Tille, c'est-à-dire d'une terre au centre de la Bourgogne, le duc peut avoir utilisé son droit de regard sur la transmission des héritages lors du décès d'un noble du duché. L'absence d'héritier mâle parmi les Jaucourt lui facilita son action.

Les moyens de pressions du duc de Bourgogne, autorisés à la fois par sa propre puissance féodale et par la relative autarcie sociale des Jaucourt champenois, ont eu raison de ce lignage, au bord de l'asphyxie démographique. La rapidité de l'affaire (moins d'une année) laisse toutefois perplexe sur la situation exacte de chacune des deux parties au moment des faits. La mort d'Erard III est le signe du déclenchement des hostilités. Pourtant aucun rapport n'avait été établi précédemment entre la famille et le duc, du moins aucun à travers les sources qui nous sont parvenues.

L'avenir semble alors s'obscurcir pour les premiers Jaucourt : au problè-

me démographique évident depuis deux générations s'ajoute la perte du fleuron de leurs propriétés au profit du duc de Bourgogne contre lequel il semblait vain de vouloir lutter. Une partie de la branche s'éteint du côté d'Erard III de Jaucourt et de sa femme Jeanne de Plancy (veuve et remariée trois fois sans enfants). Elle continue du côté de Jeanne de Jaucourt, fille de Marguerite d'Arc et d'Erard II, de son mari Jean de Blaisy et de leurs enfants Isabelle, Alexandre et Marguerite. Marguerite d'Arc est aussi la tante (par sa sœur Jeanne d'Arc, mariée à Eudes de Saulx) d'un certain "Thomas de Saulx dit le Loup de Vantoux", établi en Bourgogne et ayant acquis d'anciennes propriétés des Jaucourt. Ce sont des lignages parallèles à celui des Jaucourt. Leur puissance n'est plus aussi forte qu'avant ou bien ils sont intégrés au duché de Bourgogne, et servent donc les intérêts du duc. En tout cas, le nom et la branche aînée des Jaucourt a disparu : si cela avait été un "objectif", il est atteint.

Conclusion.

Les difficultés de la noblesse par rapport à l'autorité politique sont réelles : le seigneur féodal est nécessaire à son établissement et à sa pérennité lignagère/territoriale. La noblesse peut en obtenir certains avantages, avec notamment l'acquisition de nouveaux biens ou droits au niveau local (droit de ban). Mais le seigneur féodal représente un danger pour elle (le droit féodal est de son côté...).

La noblesse est par conséquent dans une situation délicate : si elle veut survivre et progresser socialement, l'entourage du prince est nécessaire et vital : les Jaucourt n'ont pas [plus] l'appui d'un prince territorial proche d'eux. Le roi est lointain et difficilement utilisable pour des conflits locaux, sauf s'il y voit aussi son intérêt. Or Philippe II le Hardi, duc de Bourgogne, est le fils du roi Jean II le Bon : l'appel au roi dans ce "conflit" est inutile même si les conflits entre père et fils ne sont pas rares. Le contexte européen demeure en outre très lourd et marque un certain désintérêt royal pour des problèmes locaux non vitaux à la sécurité du royaume. Néanmoins, un prince peut punir ou intervenir dans son intérêt (politique, territorial ici), non celui de ses vassaux ou ici "adversaires" d'un jour. Le

contrat féodal est une arme à double tranchant.

À propos des Jaucourt champenois, leur autarcie économique est un point tout à fait remarquable : l'absence réelle de grands patrons dans leur entourage ne les a nullement empêchés de parvenir à un niveau de richesse foncière et de puissance sociale rares dans la région. Et ce, durant presque un siècle et demi (de 1234 à 1367). D'un autre côté, l'absence de puissants lignages voisins et donc de conflits avec eux ne supposaient pas un tel système de "protection". L'arrivée inopinée et en force du duc de Bourgogne modifia l'équilibre "géopolitique" de la région. La crise démographique interne à la famille aidant, le duc ne fit qu'accélérer la chute du lignage. Nul trace d'"intérêt et de nécessité"³⁹ dans cette vente, mais de graves conséquences à court terme sont prévisibles.

Mathieu Robert

Notes

- 1 Philippe Contamine, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII*, Paris, 1996.
- 2 Sur un total de 15 cartons, seuls les deux premiers, respectivement A.N., 86 AP 01 et A.N., 86 AP 02, ont été pris en compte dans l'étude ici présentée : si le premier regroupe de nombreuses études ou généalogies faites sur cette famille, le second regroupe les premiers actes privés de celle-ci, de 1232 à 1478.
- 3 A.D. de l'Aube, 3 H 114.
- 4 A.D. de la Côte d'Or, B 10442 : il faut noter aussi et surtout la présence d'un second chartrier, daté de 1412 et toujours commandité par le duc, aux Archives Nationales sous la cote T 144/44-45, f° 147, et qui semble plus complet. Il y a en tout cas quelques différences entre les deux.
- 5 A.N., 86 AP 02, f° 23-25.
- 6 A.N., 86 AP 01, f° 6 : "Généalogie de la famille de Jaucourt, copiée d'après Moréri", corrigée en novembre 1756 sur le manuscrit de la généalogie de Jaucourt qui est au château de Thignonville (novembre 1756, cahier in-folio).
- 7 En octobre 1232 (en latin "Petro de Janicuria") : A.N., 86 AP 02, f° 4.
- 8 A.D. de la Côte d'Or, B 10442, n° 65.
- 9 A.N., T 144/44-45, f° 147, n° 1.
- 10 Voir la collection de cartulaires du comté de Champagne éditée par l'abbé Lalore : *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, 7 vol., Paris, 1875-1890.
- 11 Celle-ci apparaît de manière beaucoup plus fréquente que les précédentes : 16 mentions entre janvier 1284 et 1315, donc même après la mort de son mari en 1311.
- 12 Sa mort est comprise entre l'année 1346 (A.D. de la Côte d'Or, B 11242) et le 19 juillet 1348 (A.N., T 144-7, f° 176, n°3).
- 13 A.N., T 144-7/176/2/231.
- 14 A.D. de la Côte d'Or, B 11242 : ce texte affirme que cette Marguerite d'Arc avait des biens dans cette ville. Simple coïncidence ?
- 15 Pour Pierre voir le texte A.N., T 144-6/1/202 et pour Jeanne le texte A.N., 86 AP 02/f° 23-25.
- 16 Parmi les premiers Jaucourt, ceux de Champagne, cet exemple de douaire demeure le seul à nous être parvenu.
- 17 Dans l'ordre : le 1^{er} octobre 1348 (A.N., T 144/44-45, f° 147, n° 23) ; le 22 janvier 1349 (A.D. de la Côte d'Or, B 10442, f° 15v° et 16r°) et le dimanche après la Saint-Barnabé 1350 (A.D. de la Côte d'Or, B 10442, f° 35r°).
- 18 On peut citer par exemple en 1352 la référence A.N., T 144/44-45, f° 147, n° 88 ; ou en 1355 dans le texte A.N., T 144-6, f° 172, n° 2 ; elle prend même l'initiative dans des actes du 19 juin 1358 ou du 22 janvier 1360 cotés A.N., T 144/44-45, f° 147, n° 73 et 114.
- 19 Deux actes en 1365 (A.N., T 144/44-45, f° 147, n° 115 et 133) et jusqu'en janvier 1367 (*ibid.*, n° 63).
- 20 Voir un acte daté du 18 juin 1361 et coté A.D. de l'Aube, 3 H 4001, f° 65-66, n° 21.
- 21 Dans un acte du 3 mai 1364, Jehanne de Fontettes et Erard de Dinteville son fils rendent hommage à Marguerite d'Arc et au duc de Bourgogne pour les biens qu'ils tiennent d'eux, cf. A.D. de la Côte d'Or, B 10442, f° 16v° et 17r°.
- 22 Aucun document ne l'atteste, seul A. Roserot nous l'indique. A. Roserot, *Dictionnaire historique de la Champagne méridionale*, 4 vol., t. I, Langres, 1942, p 715.
- 23 A.D. de la Côte d'Or, B 10442, n° 12 et 18 notamment.
- 24 En 1297 (A.N., T 144-6, f° 8, n° 1), en 1317, 1319 et 1337 (A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172 - 1361)*, 3 vol., t. I, Paris, 1901-1914, p 442b, 445a, 447).
- 25 A.D. de la Côte d'Or, B 10442, f° 15v° et 16r°.

- 26 *ibid.*, lignes 4 à 22 incluses.
- 27 A.N., 86 AP 02, f° 23-25 et A.N., T 144/3-5, f° 158.
- 28 A.D. de la Côte d'Or, B 1430/f° 20.
- 29 A.N., T 144/44-45, f° 147, n° 63.
- 30 Voir la référence A.D. de la Côte d'Or, B 1269/f° 12v° cité dans A. Roserot, *op. cit.*, t. IV, Introduction, p. 143.
- 31 J. Rauzier, *Finances et gestion d'une principauté au XIVème siècle : le duché de Bourgogne de Philippe le Hardi (1364-1384)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1996, p 60.
- 32 A.N., 86 AP 02, f° 23-25, lignes 36 et suivantes.
- 33 P. Portejoie, *L'ancien coutumier de Champagne (XIIIème siècle)*, Poitiers, 1956.
- 34 G. Duby, *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1990-1992, 5 vol., t. 2, Le Moyen Age : il avoue que ceci est valable surtout entre 1300 et 1450, dans les moments de crises. Voir aussi Th. Evergates, *Aristocratic Women in Medieval France*, Philadelphia, U.P. of Philadelphia, 1999.
- 35 A.D. de la Côte d'Or, B 4676, f° 1.
- 36 A. Van Nieuwenhuysen, *Les finances du duc de Bourgogne Philippe le Hardi*, Bruxelles, 1984, p 46.
- 37 Notamment à Verdun-sur-le-Doubs entre 1364 et 1368 (A.D. de la Côte d'Or, B 6409, f° 23) ou à Vanteau (*ibid.*, B 4830, f° 4v° et 5) : il y a d'autres exemples.
- 38 Tous les comptes-rendus de ces travaux sont présents aux Archives Départementales de la Côte d'Or à Dijon sous les cotes suivantes : B 4944 (1369-1370), B 4945 (1373-1374), B 4947, B 4952 (1380), B 4951 (1388/-1389) et B 4964 (1405).
- 39 Voir la référence A.D. de la Côte d'Or, B 1269/f° 12v° cité dans A. Roserot, *op. cit.* t. IV, Introduction, p. 143.